

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

### SÉANCE DU 27 MAI 2026.

L'an deux mil vingt-six, le 27 mai à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Francis CORMIER, Anne-Claire GUIGAND, Guillaume PINEL, Delphine VALOIS, Frédéric FLAMAND, Robert PIECHON, Isabelle GRANGER, Christian LAUDE, Marie-Christine PINSSON, Guy MESSIALLE, Thierry LACROIX, Annie MÉNARD, Delphine PIDOUX, Éric PLUCIENNICK, Laurent MAROT, Frédéric MATRAN, Arnaud LUISIN, François FILLON, François GOMEZ.

**Etaient absents excusés**: Sébastien NANCEL, Antoine BIBAUT, Serge DE ARAUJO, Baptiste de FRESSE de MONVAL, Franck HAVARD, Philippe VERVAET.

**Etaient absents** : Michel LEROY, Jean-Pierre LÉONARD.

Date de convocation : 20 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 21

### **DÉLIBÉRATION N° 2026-05-27-1**

## **SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS POUR LES LICENCIÉS DE MOINS DE 18 ANS**

La Communauté de Communes du Pays des Sources procède chaque année à un versement de 15 € par licencié de moins de 18 ans pour les clubs sportifs du territoire.

Le tableau ci-dessous fournit le détail de ces aides :

**Subventions aux clubs sportifs pour les licenciés de moins de 18 ans saison 2025-2026**

N°	ASSOCIATION	SPORT PRATIQUE	SIEGE SOCIAL	NB DE LICENCIES DE MOINS DE 18 ANS 2025-2026	MONTANT EN €
1	AL ANCIENS ELEVES DE VIGNEMONT	Tennis de table	Vignemont	10	150
2	AS BEAULIEU-ECUVILLY	Football	Beaulieu-les-Fontaines	15	225
3	AS CANNECTANCOURT	Athlétisme	Lassigny	8	120
4	AS COLLEGE ABEL LEFRANC	UNSS	Lassigny	82	1230
5	AS COLLEGE DE LA VALLEE DU MATZ	UNSS	Ressons-sur-Matz	81	1215
6	AS COLLEGE DEBUSSY	UNSS	Margny-Les-Compiègne	10	150
7	CLUB GYMNIQUE DE LASSIGNY	Gymnastique	Lassigny	132	1980
8	COMPAGNIE D'ARC DE LASSIGNY	Tir à l'arc	Lassigny	9	135
9	COMPAGNIE D'ARC DE VIGNEMONT	Tir à l'arc	Vignemont	3	45
10	GOLF DU CHÂTEAU D'HUMIERES (AS)	Golf	Monchy-Humières	7	105
11	HOLA	Handball	Lassigny	58	870
12	JUDO CLUB RESSONTOIS	Judo	Ressons-sur-Matz	102	1530
13	LAB'VENTURE OISE ORIENTATION	Course d'orientation	Gury	2	30
14	LAGNY OMNISPORTS	Athlétisme	Lagny	32	480
15	LES ENTRECHATS	Danse	Ressons-sur-Matz	130	1950
16	PONEY CLUB DU ROYE	Equitation	Roye-sur-Matz	53	795
17	ROCKET RESSONS BASKETBALL	Basketball	Ressons-sur-Matz	49	735
18	RSM ESCALADE	Escalade	Ressons-sur-Matz	47	705
19	SPORTS ET LOISIRS DE COUDUN	Tennis de table	Coudun	29	435
20	STADE RESSONTOIS	Football	Ressons-sur-Matz	155	2325
21	TCMR	Tennis	Ressons-sur-Matz	23	345
22	TT LASSIGNY	Tennis de table	Lassigny	13	195
23	US LASSIGNY	Football	Lassigny	150	2250
<b>TOTAL</b>				<b>1200</b>	<b>18000</b>

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** les demandes de subventions ci-dessus, sous réserve de l'obtention des pièces justificatives demandées
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,*

*Le Président,*

**2026 / 226**

*René MAHET*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

### SÉANCE DU 27 MAI 2026.

L'an deux mil vingt-six, le 27 mai à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Francis CORMIER, Anne-Claire GUIGAND, Guillaume PINEL, Delphine VALOIS, Frédéric FLAMAND, Robert PIECHON, Isabelle GRANGER, Christian LAUDE, Marie-Christine PINSSON, Guy MESSIALLE, Thierry LACROIX, Annie MÉNARD, Delphine PIDOUX, Éric PLUCIENNICK, Laurent MAROT, Frédéric MATRAN, Arnaud LUISIN, François FILLON, François GOMEZ, Franck HAVARD, Philippe VERVAET.

**Etaient absents excusés**: Sébastien NANCEL, Antoine BIBAUT, Serge DE ARAUJO, Baptiste de FRESSE de MONVAL.

**Etaient absents** : Michel LEROY, Jean-Pierre LÉONARD.

Date de convocation : 20 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 23

### DÉLIBÉRATION N° 2026-05-27-2

## SUBVENTIONS AUX ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES POUR LA PRATIQUE DU SPORT 2025-2026

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes du Pays des Sources propose une aide de 15 € aux membres des associations sportives de moins de 18 ans dont les collégiens adhèrent à l'UNSS. Lors du Bureau Communautaire du 16 mars 2022, la CCPS a décidé de proposer également cette subvention aux écoles (maternelles et primaires) adhérentes à l'USEP.

L'USEP, (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) organise des activités sportives pour les enfants de l'école publique, de la maternelle à l'élémentaire, en appui de l'Éducation Physique et Sportive (EPS) dispensée par les professeurs des écoles.

Grâce à la subvention du Pays des Sources, les écoles bénéficient d'une aide pour inscrire chaque élève à l'USEP et également pour acheter du matériel sportif ou participer aux frais de projets sportifs.

Les modalités d'attribution sont précisées dans le règlement adopté en séance de Bureau Communautaire en date du 16 mars 2022.

Le versement de la subvention interviendra pour un montant de 15€ par élève lorsque la demande sera présentée et validée en Bureau ou Conseil Communautaire.

Le tableau ci-dessous présente les dossiers déposés :

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ORGANISME DE GESTION	NB D'ÉLÈVES	NB DE CLASSES	MONTANT EN €
École primaire d'Amy	OCCE 060-0015	18	1	270,00 €
RPI BOULOGNE - CANNY-SUR-MATZ - CONCHY-LES-POTS - ROYE-SUR-MATZ	Association Sportive USEP des Ecoles de Boulogne Canny-Conchy Roye	160	8	2 400,00 €
École élémentaire publique de Cuy	OCCE 060-0364	16	1	240,00 €
École élémentaire publique de Dives	OCCE 060-00369	15	1	225,00 €
École primaire d'Élincourt-Ste-Marguerite	Association La Marelle	20	1	300,00 €
École élémentaire publique de Gournay-sur-Aronde	USEPVA	120	5	1 800,00 €
École primaire publique de Lagny	OCCE 060-0508	38	2	570,00 €
		<b>387</b>	<b>19</b>	<b>5 805,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** les demandes de subventions ci-dessus, sous réserve de l'obtention des pièces justificatives demandées
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
 Pour copie conforme,*

*Le Président,*

*René MAHET*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

### SÉANCE DU 27 MAI 2026.

L'an deux mil vingt-six, le 27 mai à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Francis CORMIER, Anne-Claire GUIGAND, Guillaume PINEL, Delphine VALOIS, Frédéric FLAMAND, Robert PIECHON, Isabelle GRANGER, Christian LAUDE, Marie-Christine PINSSON, Guy MESSIALLE, Thierry LACROIX, Annie MÉNARD, Delphine PIDOUX, Éric PLUCIENNICK, Laurent MAROT, Frédéric MATRAN, Arnaud LUISIN, François FILLON, François GOMEZ, Franck HAVARD, Philippe VERVAET.

**Etaient absents excusés**: Sébastien NANCEL, Antoine BIBAUT, Serge DE ARAUJO, Baptiste de FRESSE de MONVAL.

**Etaient absents** : Michel LEROY, Jean-Pierre LÉONARD.

Date de convocation : 20 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 23

### DÉLIBÉRATION N° 2026-05-27-3

## COMMERCIALISATION DE PARCELLES DU PAEI DE LA VALLÉE DU MATZ.

La commercialisation du Parc d'Activité Economique Intercommunal basé à Ressons-sur-Matz poursuit son développement.

Le 4 mars 2020, le bureau communautaire avait accepté la demande de la SAS SAFIR Industrie du groupe ACCEDIA, spécialisée dans la conception et la fabrication de portes automatiques pour l'industrie et l'habitat, basée à Cuvilly qui souhaitait acquérir les parcelles n<sup>os</sup> 6, 7, 8 et 9 cadastrées ZK 90, 91, 92, 93 pour y édifier un nouveau bâtiment industriel d'une surface de plancher de 7022 m<sup>2</sup>.

Pour des raisons de montage financier, SAFIR Industrie via la SCI « Les Portes du Matz » qui va construire le bâtiment a fait appel à un crédit bailleur dénommé « CREDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE ». Pour sécuriser juridiquement l'opération de vente, le

notaire du crédit-bailleur a souhaité qu'une nouvelle délibération soit prise pour que ce dernier soit explicitement mentionné comme acheteur des 4 parcelles mentionnées ci-dessus.

L'avis du service France Domaine en date du 09 juin 2016 estime à 15€ HT la valeur unitaire au m<sup>2</sup> des terrains viabilisés du Parc d'Activité Economique Intercommunal.

Aucun changement de circonstances de droit ou de fait concernant les conditions financières de la vente de parcelles du parc d'activité n'a justifié un nouvel avis à ce jour.

Au vu de l'avis du service France Domaine, le prix de vente a été fixé à 15€ HT le m<sup>2</sup>.

Le détail des ventes proposées est donc le suivant :

Acheteur	Parcelles	Section cadastrale	N°	Adresse	Contenance (en m <sup>2</sup> )	Tarif (en € HT)
CREDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE pour la SCI les Portes du Matz	6	ZK	90	Lieudit "Le Fond Madelon Duriez" Rue Madelon Duriez	3 100	46 500
	7	ZK	91		3 503	52 545
	8	ZK	92		3 509	52 635
	9	ZK	93		3 724	55 860

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** la vente des terrains référencés ci-dessus au prix de 15 euros H.T. le m<sup>2</sup>,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,*

*Le Président,*

*René MAHET*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

### SÉANCE DU 27 MAI 2026.

L'an deux mil vingt-six, le 27 mai à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Francis CORMIER, Anne-Claire GUIGAND, Guillaume PINEL, Delphine VALOIS, Frédéric FLAMAND, Robert PIECHON, Isabelle GRANGER, Christian LAUDE, Marie-Christine PINSSON, Guy MESSIALLE, Thierry LACROIX, Annie MÉNARD, Delphine PIDOUX, Éric PLUCIENNICK, Laurent MAROT, Frédéric MATRAN, Arnaud LUISIN, François FILLON, François GOMEZ, Franck HAVARD, Philippe VERVAET.

**Etaient absents excusés**: Sébastien NANCEL, Antoine BIBAUT, Serge DE ARAUJO, Baptiste de FRESSE de MONVAL.

**Etaient absents** : Michel LEROY, Jean-Pierre LÉONARD.

Date de convocation : 20 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 23

### DÉLIBÉRATION N° 2026-05-27-4

## AIDE FINANCIERE ACCORDÉE AUX ASSISTANTS MATERNELS AGRÉÉS ET AUX PERSONNES SOUHAITANT EXERCER LA PROFESSION D'ASSISTANTS MATERNELS.

Pour répondre à des critères de sécurité pour l'accueil des jeunes enfants, les personnes souhaitant exercer la profession d'assistants maternels agréés sont amenées à effectuer des aménagements à leur domicile, à investir dans du matériel de sécurité et de puériculture aux normes.

Aussi, afin de maintenir, voire développer, l'offre d'accueil des assistants maternels agréés sur le Pays des Sources, la Communauté de Communes propose d'aider financièrement les personnes souhaitant exercer la profession.

2026 / 231

La Communauté de Communes s'engage donc à prendre en charge 50 % des dépenses plafonnées à 1000 € soit une aide financière maximum de 500 €.  
En contrepartie la Communauté de Communes demande aux bénéficiaires de cette aide d'exercer la profession au minimum 3 ans.

Dossier	Adresse	Commune	Nature des achats/travaux	Coût total	Assiette subventionnable	Subvention Pays des Sources
Mme Caroline LEMAIRE	246 clos du Moinests	Ressons sur Matz	Achat de matériel de puériculture	530,28 €	530,28 €	265,14 €

Ces engagements sont formalisés par une convention établie entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** le dossier présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,*

*Le Président,*

*René MAHET*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

### SÉANCE DU 27 MAI 2026.

L'an deux mil vingt-six, le 27 mai à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Francis CORMIER, Anne-Claire GUIGAND, Guillaume PINEL, Delphine VALOIS, Frédéric FLAMAND, Robert PIECHON, Isabelle GRANGER, Christian LAUDE, Marie-Christine PINSSON, Guy MESSIALLE, Thierry LACROIX, Annie MÉNARD, Delphine PIDOUX, Éric PLUCIENNICK, Laurent MAROT, Frédéric MATRAN, Arnaud LUISIN, François FILLON, François GOMEZ, Franck HAVARD, Philippe VERVAET.

**Etaient absents excusés**: Sébastien NANCEL, Antoine BIBAUT, Serge DE ARAUJO, Baptiste de FRESSE de MONVAL.

**Etaient absents** : Michel LEROY, Jean-Pierre LÉONARD.

Date de convocation : 20 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 23

### DÉLIBÉRATION N° 2026-05-27-5

## CONVENTION DE MAINTIEN A L'ÉQUILIBRE DU CENTRE DE SANTÉ DE CONCHY-LES-POTS AVEC L'ASSOCIATION « CENTRE DE SANTÉ ADMR DU PAYS DES SOURCES »

La Communauté de communes du Pays des Sources a vu, entre 2018 et 2021, sa densité médicale chuter, notamment sur la partie nord de son territoire (ancien canton de Lassigny), avec les départs consécutifs et définitifs des médecins généralistes présents sur les communes de Lassigny, Beaulieu-les-Fontaines et Conchy-les-Pots. Cela s'est accentué avec le départ en retraite du médecin généraliste de Thiescourt, compensé en partie par l'installation d'un médecin à Amy.

2026 / 233

Pour répondre à ce besoin, la commune de Lassigny a ouvert, en septembre 2021, une maison médicale dont la vocation est d'accueillir des professionnels libéraux, dont deux médecins généralistes.

En parallèle, la Communauté de Communes du Pays des Sources, en partenariat avec l'ADMR de l'Oise, a décidé d'ouvrir un Centre de Santé composé de professionnels salariés à Conchy-les-Pots. Celle-ci est gestionnaire via une association « Centre de Santé ADMR du Pays des Sources » créée à cet effet.

Ce Centre de Santé, installé dans un bâtiment construit par la commune de Conchy-les-Pots, a obtenu l'agrément de l'ARS et a ouvert au public en novembre 2022. Il dispose d'une antenne localisée à Beaulieu-les-Fontaines agréée aussi par l'ARS, qui a ouvert en mars 2023, où sont proposés des temps de permanences médicales.

L'équipe est composée aujourd'hui de :

- 1 Kinésithérapeute (1 ETP)
- 1 Sage-Femme (1ETP)
- 2 Médecins généralistes (1,8 ETP)
- 1 Coordinatrice de site (0,4 ETP)
- 1 Secrétaire (1 ETP)

Les consultations sont assurées sur les sites de Conchy-Les-Pots et Beaulieu-Les-Fontaines, ainsi qu'à domicile dans un rayon de 5 à 10 km autour des locaux. Le médecin généraliste intervient également au titre de médecin traitant auprès de résidents de l'EHPAD et de la MFR de Beaulieu-Les-Fontaines.

Le coût de fonctionnement du Centre de Santé s'élève à environ 650 000 € par an et est couvert en partie par les recettes d'activités des praticiens et les subventions de la CPAM destinées aux Centres de Santé. Il reste cependant un déficit d'exploitation à couvrir selon l'activité générée par les professionnels de santé. L'ADMR en prend une partie à sa charge et la Communauté de Communes du Pays des Sources s'est engagée à financer une partie de ce déficit lors d'une 1<sup>ère</sup> convention 2022-2025.

Afin de maintenir cette activité, Il est donc nécessaire de passer une nouvelle convention de maintien à l'équilibre avec l'ADMR de l'Oise (via l'association « Centre de Santé ADMR du Pays des Sources » créée à cet effet), jointe en annexe, pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** la convention de maintien à l'équilibre avec l'association « Centre de Santé ADMR du Pays des Sources » pour le Centre de Santé de Conchy-les-Pots, jointe en annexe.

-**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,*

*Le Président,  
René MAHET*

## CONVENTION DE MAINTIEN A L'EQUILIBRE

**Entre la Communauté de communes du Pays des Sources et la Fédération ADMR de l'Oise,  
en l'entité de l'association « Centre de Santé ADMR du Pays des Sources »**

### ENTRE :

**La Communauté de communes du Pays des Sources**, représentée par son Président, Monsieur René MAHET, autorisé par délibération du Bureau/Conseil Communautaire en date du .....

D'une part,

ET

**L'Association « Centre de Santé ADMR du Pays des Sources »**, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 60 rue de Flandres, 60490 CONCHY-LES-POTS, représentée par Monsieur Vincent-Paul CHANUT, son Président,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

### PRÉAMBULE

Considérant le Centre de Santé ADMR du Pays des Sources et son antenne de Beaulieu-les-Fontaines, dont la gestion est assurée par la Fédération ADMR de l'Oise,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes du Pays des Sources de soutenir les actions permettant à sa population d'accéder à des soins, tout en redonnant une activité économique et de santé essentielle au développement des communes,

### Article 1 – Contexte

#### 1.1. La Communauté de communes du Pays des Sources

La Communauté de communes du Pays des Sources a vu, entre 2018 et 2021, sa densité médicale chuter, notamment sur la partie nord de son territoire (ancien canton de Lassigny), avec les départs consécutifs et définitifs des médecins généralistes présents sur les communes de Lassigny, Beaulieu-les-Fontaines et Conchy-les-Pots. Cela s'est accentué avec le départ en retraite du médecin généraliste de Thiescourt. L'absorption impossible de leur patientèle par les médecins restants, notamment sur le sud du territoire, fait que la population doit se tourner vers l'extérieur du territoire pour bénéficier de soins.

Pour répondre à ce besoin, la commune de Lassigny a ouvert, en septembre 2021, une maison médicale dont la vocation est d'accueillir des professionnels libéraux, dont deux médecins généralistes.

En parallèle, la Communauté de communes du Pays des Sources, en partenariat avec l'ADMR de l'Oise, a décidé d'ouvrir un Centre de Santé composé de professionnels salariés. Il est installé dans un n bâtiment construit par la commune de Conchy-les-Pots, à l'adresse suivante : 60, rue de Flandres. Il a ouvert au public en novembre 2022.

Le Centre de Santé ADMR dispose d'une antenne localisée, qui a ouvert en mars 2023, située 11, Grand-Place – 60310 Beaulieu-les-Fontaines, où sont proposés des temps de permanences médicales.

## 1.2. Le réseau ADMR de l'Oise

La Fédération ADMR de l'Oise est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 8 mars 1955. Elle s'articule en réseau avec, en son centre, la Fédération ADMR de l'Oise à partir de laquelle les décisions et orientations stratégiques sont prises avant d'être mises en application sur l'ensemble de ses associations locales du département.

Dans le cadre du développement de son activité médicale et paramédicale, la Fédération ADMR de l'Oise, en tant que gestionnaire, a porté l'ouverture d'une association locale sur Conchy-les-Pots : l'association « Centre de Santé ADMR du Pays des Sources ».

### Article 2 – Objet de la convention

La Fédération ADMR de l'Oise s'engage à mettre en œuvre le projet d'intérêt économique général suivant : création et gestion du Centre de Santé de Conchy-les-Pots et de son antenne sur Beaulieu-les-Fontaines

La présente convention, qui fait suite à une 1<sup>ère</sup> convention arrivée à échéance, vise à définir les modalités de prise en charge du déficit éventuel de fonctionnement résultant d'un produit d'activités inférieur au coût de fonctionnement de la structure.

Dans le cadre de cette convention de maintien à l'équilibre, la Communauté de communes du Pays des Sources contribue financièrement à la pérennisation de l'activité du Centre de Santé et de son antenne, ainsi qu'à la provision financière nécessaire au recrutement de futurs professionnels médicaux et paramédicaux, en lien avec les besoins du territoire et le développement de l'offre de soins.

### Article 3 – Comité de pilotage

Il est créé un comité de pilotage, composé de :

1. Fédération ADMR de l'Oise – gestionnaire du Centre de Santé :
  - Le Directeur
  - La coordination médicale et paramédicale
  - Le responsable de la gestion et du développement des Centres de Santé
2. Représentants de la Communauté de communes du Pays des Sources :
  - Le Directeur des services
  - La Vice-Présidente en charge des services à la population
3. Représentant de la commune de Conchy-les-Pots :
  - Le Maire ou son représentant
4. Représentant de la commune de Beaulieu-les-Fontaines :
  - Le Maire ou son représentant

**Il a pour missions**

- de soutenir la pérennisation du projet : définition, suivi des grandes étapes ;
- de définir les objectifs en santé et leur déploiement sur le territoire ;
- de réfléchir et proposer des plans d'actions face aux problématiques constatées ;
- d'examiner et valider le budget de fonctionnement du Centre de Santé.

Le comité de pilotage se rassemblera chaque semestre afin de pointer l'activité et ses évolutions.

**Article 4 – Fonctionnement du Centre de Santé du Pays des Sources**

Le Centre de Santé géré par l'ADMR comprend une activité médicale, étendue à une dimension paramédicale dans le cadre d'un développement d'activité.

En complément des missions assurées par les agents administratifs sur site, la gestion administrative du Centre de Santé et de son antenne est assurée par les services supports de la Fédération ADMR de l'Oise.

Le Centre de Santé ADMR du Pays des Sources déploiera ses missions de la manière suivante :

- **Accessibilité** : le Centre de Santé est ouvert toute l'année, du lundi au samedi,
  - Lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h,
  - Samedi : 8h30 à 18h30 un samedi sur deux
 Des permanences ont lieu à l'antenne de Beaulieu-les-Fontaines un jour par semaine, avec une évolution progressive possible à 28 heures par semaine. Les horaires pourront être modifiés en cas de nécessité.
- **Activité principale** : soins de premiers recours auprès des populations de la Communauté de communes du Pays des Sources et des territoires limitrophes.
- **Ressources humaines** : le Centre de Santé a recruté deux médecins généralistes, une coordinatrice médicale et paramédicale, une sage-femme, une kinésithérapeute et un secrétariat.

L'activité est déployée sur site, à domicile, et dans les établissements sanitaires et médico-sociaux partenaires en carence d'activité de médecin traitant notamment.

**Article 5 – Conditions de détermination de la contribution financière de la Communauté de communes**

La Communauté de communes du Pays des Sources s'engage par la présente à rembourser à l'ADMR le déficit éventuel de fonctionnement résultant d'un produit d'activités inférieur au coût de fonctionnement de la structure, dans la limite du budget prévisionnel annuel validé en comité de pilotage et par la Communauté de communes.

Les dépenses engagées par le Centre de Santé ADMR du Pays des Sources, prises en compte, comprennent :

- les salaires des personnels affectés et en poste au Centre de Santé ;
- les charges de fonctionnement de la structure (loyers, systèmes d'information, fluides – énergie, eau, téléphonie, consommables médicaux, nettoyage des locaux, maintenance des matériels, frais de déplacements des professionnels, assurances, etc.).

L'association « Centre de Santé ADMR du Pays des Sources » percevra :

- les recettes d'activités correspondant au chiffre d'affaires de chaque soignant ;
- les éventuelles rémunérations supplémentaires forfaitaires ;
- ainsi que les subventions destinées à soutenir le Centre de Santé.

Elle peut également mobiliser tous autres financements collectifs ou individuels qui viendraient en déduction des charges de fonctionnement.

En cas de dépassement de ce budget, un avenant budgétaire pourra être réalisé, après validation du comité de pilotage et de la communauté de communes.

Dans le cas d'un résultat excédentaire, et sans présentation d'un budget prévisionnel propre à une nouvelle action liée au Centre de Santé, la contribution financière ne sera pas allouée

## **Article 6 – Modalités de versement de la contribution financière de la Communauté de communes**

L'association « Centre de Santé ADMR du Pays des Sources » présentera un budget de fonctionnement prévisionnel en comité de pilotage et à la Communauté de communes à chaque début d'année N.

Elle centralisera l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement du Centre de Santé, et adressera à la Communauté de communes du Pays des Sources un mémoire semestriel, avec état récapitulatif des dépenses et recettes réalisées, ainsi qu'un bilan d'activités.

Le versement de la subvention d'équilibre se fera en début d'année N+1, sur demande de l'ADMR, avec présentation du compte de résultat d'exploitation et du bilan d'activité du Centre de Santé pour l'année N. La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

## **Article 7 – Engagements**

### **7.1. Engagements de l'association**

L'Association Centre de Santé ADMR du Pays des Sources a respecté son engagement initial d'ouvrir le Centre de Santé à Conchy-les-Pots ainsi que son antenne de Beaulieu-les-Fontaines, conformément au projet présenté.

L'engagement de l'Association se maintient désormais sur l'assurance du bon fonctionnement de la structure, incluant l'organisation, la gestion courante et la continuité de l'activité médicale et paramédicale, dans le respect des dispositions de la convention.

À ce titre, l'Association s'engage :

- à mettre en œuvre les moyens humains, matériels et organisationnels nécessaires au fonctionnement du Centre de Santé et de son antenne ;
- à veiller à la qualité et à la sécurité de la prise en charge des patients ;
- à tenir informée la Communauté de communes de l'évolution de l'activité, notamment dans le cadre du comité de pilotage ;
- à solliciter les financements et aides possibles afin de contribuer à la pérennisation de l'activité et à la préparation du recrutement de futurs professionnels ;
- à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et à assurer le fonctionnement de la structure (actes de gestion, y compris ceux de gestion courante et/ou quotidienne) ;
- à constituer les demandes d'aides financières auprès de l'ensemble des partenaires possibles à l'échelle locale, départementale, régionale, nationale et européenne ;
- à fournir, dans les délais impartis, les documents comptables nécessaires au versement de la contribution définie à l'article 5 ;
- à réunir un comité de pilotage composé des représentations citées à l'article 3, et de tout autre acteur utile à la gestion et au développement du Centre de Santé ;
- à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle de la Communauté de Communes du Pays des Sources sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la présente convention.

## 7.2. Engagements de la Communauté de communes du Pays des Sources

La Communauté de communes du Pays des Sources s'engage à verser une subvention de maintien à l'équilibre, en soutien à l'action d'intérêt général promue par l'association « Centre de Santé ADMR du Pays des Sources », sur présentation des documents comptables.

### Article 8 – Durée

La présente convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Elle pourra être renouvelée et, si estimé adéquat, prendre une forme juridique différente au gré de l'évolution de l'activité.

### Article 9 – Résiliation

La présente convention ne pourra être résiliée, avec un préavis de trois mois, que dans les cas suivants :

- par la Communauté de communes, en cas de défaillances graves dans la mission confiée à l'ADMR, si aucune solution rectificative n'a pu être mise en place ;
- par l'ADMR, au cas où le déficit éventuel engagé ne serait pas totalement couvert.

Les signataires se réservent le droit de mettre fin de façon anticipée et conjointe à l'existence du service, si celui-ci ne fonctionnait pas, et après validation du comité de pilotage et du Bureau / Conseil de la Communauté de communes.

Dans tous les cas, la Communauté de communes s'engage à rembourser intégralement à l'ADMR les dépenses incompressibles engagées jusqu'au terme de la présente convention, ainsi que les frais liés aux éventuels licenciements de personnel.

### Article 10 – Litige

Si un différend survient à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les deux parties s'efforceront de le régler à l'amiable préalablement à toute action en justice. En cas de désaccord persistant, le litige pourra être porté devant le Tribunal administratif d'Amiens.

Fait à Ressons-sur-Matz (en 2 exemplaires), le ...

**Rene MAHET**

Président de la Communauté de Communes du  
Pays des Sources

**Vincent-Paul CHANUT**

President de l'Association Centre de Santé ADMR  
du Pays des Sources

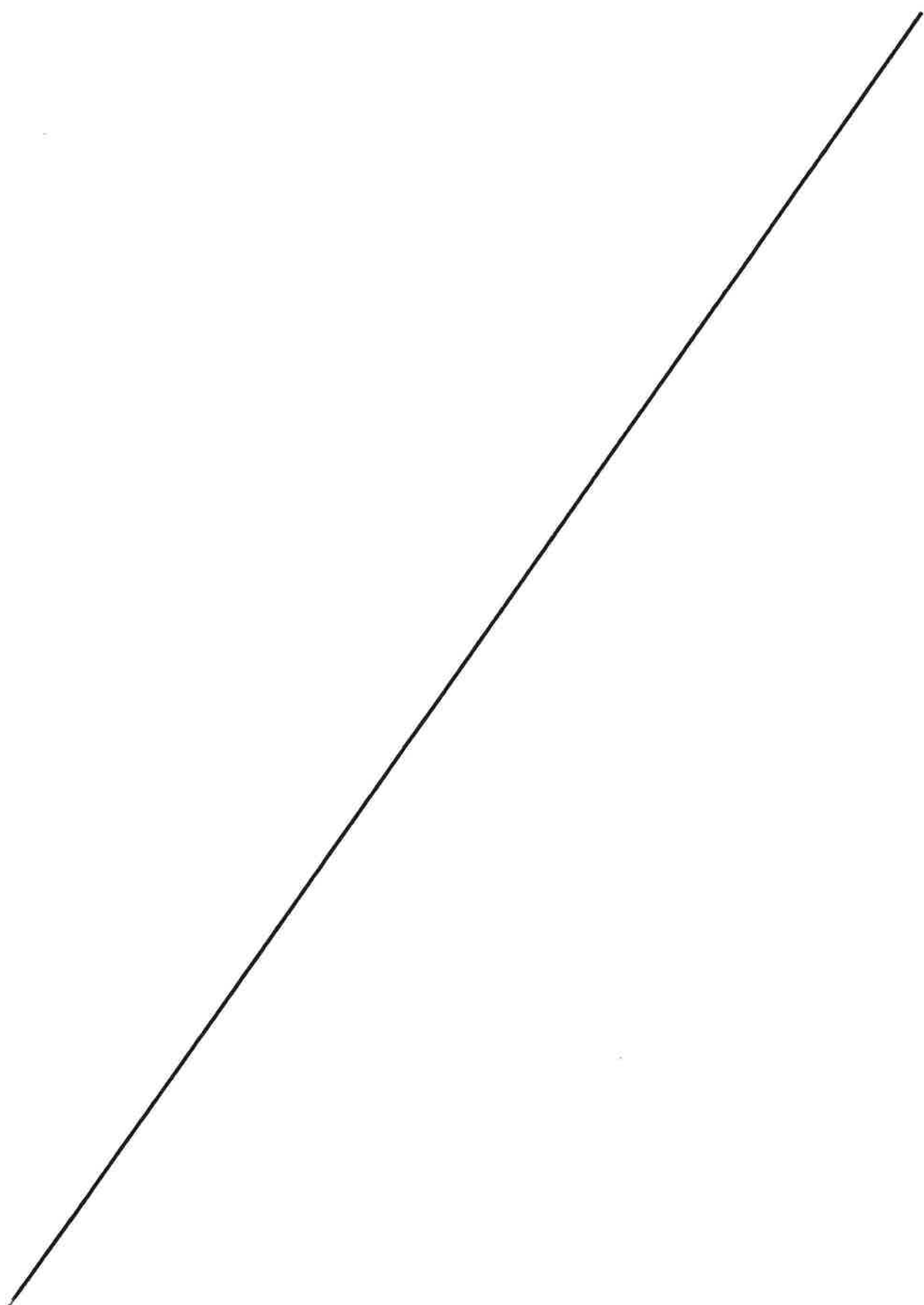
Centre de Sante ADMR d u Pays des Sources  
60 rue de Flandres 60490 CONCHY LES POTS

SIRET : 910 735 448 00011

FINISS : 6000162



Publié sur le site Internet le **02 juin 2026**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

### SÉANCE DU 27 MAI 2026.

L'an deux mil vingt-six, le 27 mai à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Francis CORMIER, Anne-Claire GUIGAND, Guillaume PINEL, Delphine VALOIS, Frédéric FLAMAND, Robert PIECHON, Isabelle GRANGER, Christian LAUDE, Marie-Christine PINSSON, Guy MESSIALLE, Thierry LACROIX, Annie MÉNARD, Delphine PIDOUX, Éric PLUCIENNICK, Laurent MAROT, Frédéric MATRAN, Arnaud LUISIN, François FILLON, François GOMEZ, Franck HAVARD, Philippe VERVAET.

**Etaient absents excusés**: Sébastien NANCEL, Antoine BIBAUT, Serge DE ARAUJO, Baptiste de FRESSE de MONVAL.

**Etaient absents** : Michel LEROY, Jean-Pierre LÉONARD.

Date de convocation : 20 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 23

### DÉLIBÉRATION N° 2026-05-27-6

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

### Subventions aux manifestations locales

*Conformément aux termes du règlement des subventions d'intérêt local adopté en Bureau Communautaire le 17/02/2021, le versement de la subvention, correspondant à 30% des dépenses effectivement réalisées, interviendra en totalité sur production d'un tableau récapitulatif des dépenses réalisées (avec copie des factures) à l'occasion de la manifestation avec un plafonnement à 700 €.*

**1\*Ass « LES POTIERS DU COIN » (ex TERRA TERRE »)**

Siège : Thiescourt

**2026 / 241**

L'association, créée en 2008 a pour objet la promotion des arts céramiques et arts du feu au travers de diverses manifestations et expositions. La biennale « **Les Potiers du Coin** » qui en est l'évènement phare aura lieu cette année les 5 et 6 septembre 2026 à Canny sur Matz chez l'un des potiers. La manifestation rassemblera 6 potiers et céramistes implantés sur le territoire du Pays des Sources, dont 1 invité de l'Oise dans une optique d'échange et de coopération permettant de découvrir toutes les facettes de fabrication d'objets en céramique. Des ateliers de modelage seront proposés ainsi qu'un pique-nique le dimanche midi dans une ambiance musicale pour apporter à cette manifestation une dimension conviviale et festive. L'accès sera gratuit.

Subvention sollicitée et retenue : 700 €

### 2\*CAR Pays des Sources.

Siège : Ressons sur Matz

L'association, créée en 2008, organise tous les 3èmes dimanches du mois un **rassemblement de véhicules anciens** ainsi qu'une fois par an, une **grande exposition au Centre de Culture de Ressons sur Matz**. C'est le dimanche 17 mai 2026 qu'a eu lieu cette manifestation pour tout public de 9 à 18h, réunissant pour le plus grand plaisir des initiés et amateurs de beaux véhicules tels que des voitures de prestige, motos, camions, cyclomoteurs et youngtimers (véhicules entre 20 et 30 ans de pré-collection en configuration d'origine). En plus de la découverte de belles mécaniques, une animation musicale, restauration, buvette, tombola et vente de pièces détachées font de cette manifestation un franc succès attirant du public de tout le département et des départements limitrophes. Entrée gratuite pour tous. Restauration, buvette, groupe musical et DJ sur place.

Subvention sollicitée et retenue : 700 €

### 3\*Ass « Soul Tilleul »

Siège : Conchy les Pots

L'association, créée en 2025 a pour activités principales d'organiser des spectacles vivants, ateliers d'agroécologie et de sensibilisation à la préservation des écosystèmes fragilisés. Sur le site de la Ferme du Tilleul, propriété du Président de l'association, la 2<sup>ème</sup> édition de la « Fête de la tomate » sera organisée le 29 août prochain. A cette occasion et dans l'objectif de tisser du lien autour de cet évènement, des expositions( sculpture sur bois), atelier d'initiation à la vannerie sauvage ou atelier de permaculture seront organisés. Restauration associant les producteurs locaux.

Subvention sollicitée et retenue : 700 €

### 4\*Ass « Côté Cour »

Siège : Margny sur Matz

L'association, créée en 2014 a pour objectif de promouvoir l'art dans la campagne, car « l'art enchante la vie, génère le partage et rencontre le lien ». Chaque année, une grande fête printanière « **Les Arts en Fête** » est organisée sur deux jours. Ce festival annuel a eu lieu les 6 et 7 mai 2026 sur le thème « La Place du Village ». C'est l'occasion pour le public de découvrir les travaux réalisés tout au long de l'année par l'association, de participer à des ateliers de création, d'écouter concerts et conteuses, musique, spectacle de rue, scène ouverte et exposition d'œuvres. L'entrée est gratuite et ouverte à tous.

Subvention sollicitée et retenue : 700 €

### 5\*A.S.M.T.

Siège : Élincourt Sainte Marguerite

L'association, créée en 2018, a pour objectif de sensibiliser dans une ambiance festive et colorée le public aux cancers féminins, en complément d'Octobre Rose. Le 13 septembre 2026, sur 5 km dans les bois au départ de la base rando d'Élincourt sera organisée une **marche/course solidaire** et colorée **sur le principe d'une color'run** (lancé de poudre colorée biodégradable et non toxique sur les participants à chaque kilomètre avec un bouquet final à l'arrivée). Il s'agit de la deuxième édition d'un évènement unique dans la région. Co-organisé avec le Centre Social de Lassigny, cet évènement est ouvert à tout public avec des inscriptions allant de 0 à 12 € (250 personnes attendues). Nouveauté en 2026, un repas sera proposé sur place par un traiteur. Comme l'année dernière, tous les bénéfices seront reversés au Centre des maladies trophoblastiques des Hospices Civils de Lyon.

Subvention sollicitée et retenue : 700 €

## Subventions aux manifestations d'intérêt communautaire

*Conformément aux termes du règlement des subventions d'intérêt communautaire adopté en Bureau Communautaire le 21/03/2007, le versement de la subvention interviendra en deux temps ; 50% de la subvention est versée après accord du bureau, le reste de la subvention, soit les 50% restants, sera versé sous condition de fournir dans un délai de 6 mois après la réalisation du projet, le bilan financier de l'action et les copies des factures validées par le Trésorier et le Président de l'association. La subvention versée correspondra à 30% des dépenses effectivement réalisées avec un plafonnement à 1 500 €.*

### 1\*Le Champ des Possibles.

Siège : Mareuil la Motte

Nouvelle association sur le territoire, « Le Champ des Possibles » a été créée en mars 2025 à Mareuil la Motte. Son but est d'organiser des évènements artistiques et culturels pour un public intergénérationnel, en milieu rural. Expositions, spectacles vivants, ateliers, arts plastique permettent de vivre au travers de diverses expériences des modes inclusifs et bienveillants de partage. Ainsi, du 7 au 10 mai 2026, une 2ème manifestation, intitulée

le « **Festival « OUI MAIS A MAREUIL** » a été organisée pour célébrer les vivants et les liens qui les tissent. Cet évènement, qui sera reconduit chaque année, devait compter plus de 200 visiteurs avec une priorité donnée aux artisans (restauration avec produits locaux). Compte tenu de la dimension que prend cette manifestation avec la venue d'artistes de différentes régions de France, et un public nombreux venu de l'extérieur, il est proposé que ce dossier prenne une dimension d'intérêt communautaire.

Subvention sollicitée et retenue : 1500 €

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** les dossiers ci-dessus présentés.

-**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,*

*Le Président,*

*René MAHET*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

### SÉANCE DU 27 MAI 2026.

L'an deux mil vingt-six, le 27 mai à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Francis CORMIER, Anne-Claire GUIGAND, Guillaume PINEL, Delphine VALOIS, Frédéric FLAMAND, Robert PIECHON, Isabelle GRANGER, Christian LAUDE, Marie-Christine PINSSON, Guy MESSIALLE, Thierry LACROIX, Annie MÉNARD, Delphine PIDOUX, Éric PLUCIENNICK, Laurent MAROT, Frédéric MATRAN, Arnaud LUISIN, François FILLON, François GOMEZ, Franck HAVARD, Philippe VERVAET.

**Etaient absents excusés**: Sébastien NANCEL, Antoine BIBAUT, Serge DE ARAUJO, Baptiste de FRESSE de MONVAL.

**Etaient absents** : Michel LEROY, Jean-Pierre LÉONARD.

Date de convocation : 20 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 23

### DÉLIBÉRATION N° 2026-05-27-7

## ACQUISITION DES EMPRISES SNCF SUR LES TERRITOIRES D'ANTHEUIL-PORTES ET DE MARQUÉGLISE POUR PROLONGATION DE LA VOIE VERTE

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Sources est traversé par une ancienne ligne ferroviaire qui reliait Compiègne à Roye. En 2002, cette ligne fut définitivement retranchée du réseau ferré national.

En 2024 fut aménagée une première portion de 3.6 km de voie verte par la Communauté de Communes du Pays des Sources sur les communes de Coudun et de Villers-sur-Coudun.

L'aménagement de cette voie verte répond à de multiples enjeux pour le territoire dont :

- Diminution des usages de l'automobile en favorisant les modes de déplacements non-polluants
- Sécurisation et développement des déplacements en vélo et autres modes actifs,
- Renforcement des liens entre les communes,
- Facilitation des accès au bassin d'emplois, aux services et équipements présents au sein de l'agglomération de Compiègne (Gare, complexes sportifs, sites culturels, établissements d'enseignement ou de formation, santé, commerces et restauration),
- Facilitation des moyens de déplacement des personnes à mobilité réduite,
- Amélioration du cadre de vie,
- Développement du tourisme local en lien avec la jonction à l'axe cyclo-touristique Euro Velot 3 ou « Scandibérique » (Norvège – Espagne) et à l'axe d'intérêt régional (Amiens – Compiègne – Villers Cotterêts).

En décembre 2025, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Sources a validé le principe de prolongation de cette voie verte pour raccorder le pôle d'attraction de Ressons-sur-Matz à l'agglomération Compiégnoise.

L'aménagement de la voie verte privilégiant la reconversion de l'ancien délaissé ferroviaire en itinéraire doux doit cheminer par les anciennes emprises SNCF présentes sur le territoire des communes d'Antheuil-Portes et de Marquéglise.

Les emprises SNCF sur le territoire communal d'Antheuil-Portes (60 162) sont cadastrées :

- Section C n°352 ; section ZD n° 52, 53, 67, 68, 77 et 104
- Superficie totale de 38 929 m<sup>2</sup>

Les emprises SNCF sur le territoire communal de Marquéglise (60 386) sont cadastrées :

- Section ZL n° 5 et 38 ; section ZN n° 1, 15, 91 et 93
- Superficie totale de 36 934 m<sup>2</sup>

Après échanges avec les communes d'Antheuil-Portes et de Marquéglise, après estimation de la valeur vénale des parcelles par le pôle d'évaluation domaniale de Beauvais et après négociation avec la société ESSET Property Management mandatée par la SNCF pour vendre ce foncier, les conditions financières de la cession ont été arrêtées comme suit :

- Prix de vente établi à cinquante mille quatre cents euros hors taxe (50 400 € HT)
- TVA au taux de 20 %, soit un montant total TTC de 60 480 €.
- Frais de dossier et de gestion de 3 200 € TTC à la charge de la Communauté de Communes
- Frais de notaire, y compris les frais de réquisition de transfert de propriété également à la charge de la Communauté de Communes.

Dans le cadre de cette cession des biens SNCF à la Communauté de Communes, les parcelles sont acquises dans l'état et le Pays des Sources fera son affaire personnelle de toute occupation sans titre qui pourrait exister sur le bien et des risques environnementaux persistants sur les emprises.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** le projet d'acquisition par la Communauté de Communes du Pays des Sources des emprises SNCF sur les territoires communaux d'Antheuil-Portes et de Marquéglise correspondant à 75 863 m<sup>2</sup>,
- **VALIDE** les conditions de la vente et le prix fixé à 60 480 Euros TTC hors frais de notaire et frais de gestion,
- AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,*

*Le Président,*

*René MAHET*

**2026 / 247**

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

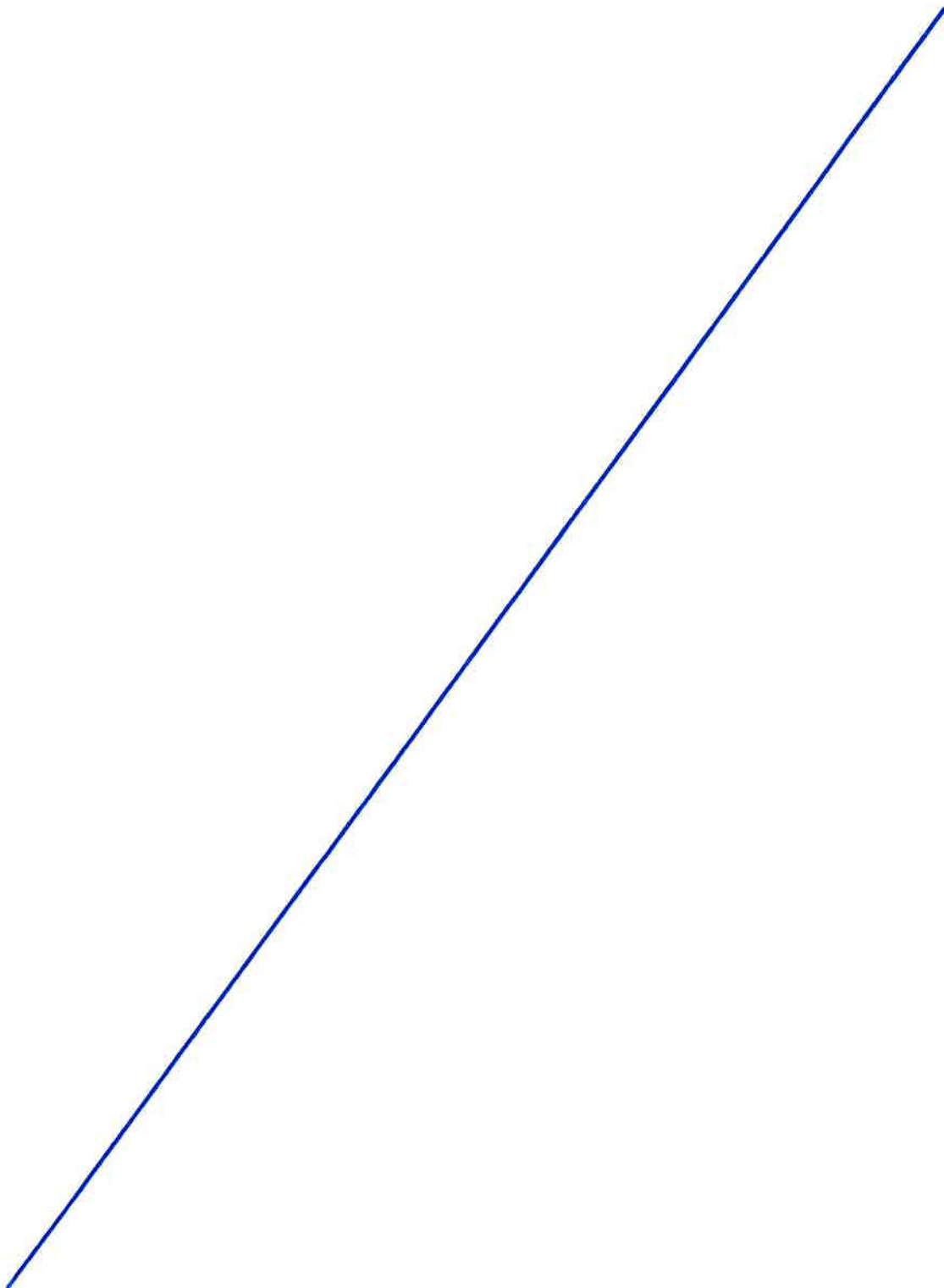
Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le



ID : 060-246000855-20260527-2026\_05\_27\_7-DE

Publié sur le site Internet le **02 juin 2026**



**2026 / 248**